

# Inférences en avant et inférences en arrière<sup>1</sup>

Jacques MOESCHLER

Département de linguistique

Université de Genève

email : <Jacques.Moeschler@lettres.unige.ch >

## 1. Introduction

Dans ce papier, je voudrais faire un certain nombre de propositions pour expliquer un fait relativement banal. Dans le discours, l'interlocuteur est amené à faire des inférences directionnelles, que j'appellerai d'une part inférences en avant (IAV) et d'autre part inférences en arrière (IAR). Les conditions d'émergence de ces inférences sont les suivantes :

(i) les IAV se déclenchent lorsqu'une instruction quelconque oblige à faire une hypothèse sur la suite du discours, ou à relier dans l'ordre du discours les représentations à forme propositionnelles exprimées par les énoncés ;

(ii) les IAR se déclenchent lorsqu'une instruction quelconque oblige à faire une hypothèse remontant le cours du discours, ou à relier dans l'ordre inverse du discours les représentations à forme propositionnelle exprimées par les énoncés.

L'observation de ces deux directions d'inférence n'est pas un fait nouveau. Elle s'est faite notamment dans le cadre de la sémantique du discours, en distinguant les relations de discours (RD) que sont respectivement Narration et Explication (cf. Asher 1996, Asher et al. 1995, Lascardies & Asher 1993). Dans les deux cas, une relation entre éventualités est le cas, une relation de précédence et une relation causale existent entre événements. Mais la directionnalité de

---

<sup>1</sup> Texte non publié, écrit en février 1997, à l'origine du chapitre 13 de Moeschler et al. (1998), *Le temps des événements*, Paris, Kimé.

l'inférence n'est pas la même : Narration est une IAV, alors que Explication est une IAR.

Si les conditions de satisfaction de ces RD ont été bien décrites et bien argumentées, ce n'est pas le cas pour leurs conditions d'émergence. Aucune théorie sémantique du discours n'explique à l'heure actuelle la cause de leur déclenchement, ni ne prédit le choix préférentiel de l'interlocuteur. Cela tient à une raison simple. La sémantique du discours est une théorie qui est minimalement pragmatique, car elle dispose d'un appareillage inférentiel, mais est incapable de prédire, voir de décrire les hypothèses contextuelles à l'origine de ces inférences. Je ferai l'hypothèse ici qu'une approche radicalement pragmatique, explicitement contextuelle, et cognitivement réaliste, permet de faire de telles prédictions, de même que de donner des descriptions adéquates à ces phénomènes.

L'hypothèse qui est à l'origine de ce travail est la suivante : les IAV et les IAR sont le résultat de la combinaison d'instructions de types variés, associées à des marques linguistiques spécialisées, instructions qui soit se confirment entre elles, soit se contredisent, mais qui toutes doivent être validées par des hypothèses contextuelles. C'est en dernier ressort le choix du contexte qui détermine la direction de l'inférence.

Cette observation n'est pas nouvelle. Elle est le fondement de certaines analyses en sémantique du discours, mais elle n'a malheureusement pas été exploitée (cf. notamment Lascarides 1993). Les systèmes d'inférence non monotone arrivent en effet à proposer, au mieux, des conclusions inférentielles disjonctives, car ils ne permettent pas de faire des hypothèses contextuelles, ni, si tel était le cas, d'expliquer en vertu de quels principes un tel choix a été fait. Je prétends ici que le recours à la pragmatique (inférentielle) nous permet d'expliquer ce fait, et notamment pourquoi et comment les interlocuteurs sont amenés à faire tel ou tel choix d'hypothèse contextuelle.

Dans cet article, j'exposerai dans un premier temps un modèle nouveau d'inférences discursives, puis j'exposerai pourquoi ce modèle me semble adéquat descriptivement et explicativement.

## 2. L'architecture du système

Le modèle que je vais présenter concerne principalement les RD. Lorsque les RD mettent en jeu des événements, l'une de leur caractéristique est la direction de la relation entre événements. Ceci est le cas pour des RD comme Narration et Explication, mais ce principe ne vaut pas pour toute RD. Si Résultat est comme Narration une IAV, il n'est pas évident que les RD qui portent sur la relation partie-tout (comme Élaboration et Arrière-plan) concernent la directionnalité. Il y a d'avantage ici un phénomène comme la suspension, ou la mise entre parenthèse de la directionnalité. Dans un tel cas, un nouveau système de directionnalité, intégré au premier, peut prendre naissance. C'est exactement le phénomène décrit par Saussure (1996) sous le terme d'encapsulation, qui génère une complexification dénotationnelle, et qui a pour effet, en surface, de structurer les informations événementielles de manière hiérarchique<sup>2</sup>.

Le principe d'analyse est le suivant : une RD est déclenchée si l'une des conditions suivantes est satisfaite :

- (C0) L'ordre des énoncés fonctionne comme base de recherche de l'inférence.
- (C1) Il existe un déclencheur d'inférence.
- (C2) Il existe une règle conceptuelle fondant l'inférence.
- (C3) Il existe une hypothèse contextuelle légitimant l'inférence.

Ces conditions ont des poids différents et constituent des vecteurs forts ou des vecteurs faibles. J'associerai à ces vecteurs, forts ou faibles, respectivement des traits forts ou faibles.

Le principe d'interaction entre trait ou vecteur est le suivant :

---

<sup>2</sup> Je ne traiterai pas directement de ces phénomènes ici : il faudra repenser certaines questions abordées par Saussure (1996) et Kozłowska (1996) dans les termes du système que je vais exposer maintenant.

- (P1) Un trait faible peut être annulé par un trait fort.
- (P2) Un trait faible peut être confirmé par un trait faible.
- (P3) Un trait faible peut être suspendu par un trait faible.
- (P4) Un trait faible suspendu peut être confirmé par un trait faible de même directionnalité.
- (P5) Un trait faible suspendu peut être infirmé par un trait faible de même directionnalité que le trait faible annulant.
- (P6) Un trait fort peut être annulé par un trait fort de directionnalité inverse.

La modélisation est donc basée sur l'idée que ce sont des ensembles de traits, faibles et/ou forts, qui sont responsables des IAV et des IAR. Par convention je noterai maintenant les inférences de la manière suivante :

#### **Convention notationale (1)**

Un trait faible est directionnel : il est noté [iav] ou [iar].

Un trait fort est directionnel : il est noté [IAV] ou [IAR.].

La RD qui résulte de l'interaction entre traits faibles et traits forts est notée IAV ou IAR.

La question cruciale concerne le codage des traits forts et des traits faibles. Je reprends ici les conditions de déclenchement des RD et je leur associe les valeurs suivantes :

- (C'0) L'ordre des énoncés est un trait faible : <<U1(e1)>,<U2(e2)>> => [iav]
- (C'1) Les déclencheurs de RD sont des traits faibles ou des traits forts. Les traits faibles sont associés aux temps verbaux, les traits forts aux connecteurs.
- (C'2) Les règles conceptuelles sont des traits faibles<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Une règle de type <<x pousser y> CAUSE <y tomber>> sera un trait [iav] ou [iar] selon l'ordre d'apparition des concepts *tomber* et *pousser* dans le discours.

(C'3) Les hypothèses contextuelles sont des traits forts.

Ces différentes conditions permettent déjà de faire les prédictions suivantes :

- a.  $\langle [\text{iav}], [\text{IAV}] \rangle \Rightarrow \text{IAV}$
- b.  $\langle [\text{iav}], [\text{iar}], [\text{IAR}] \rangle \Rightarrow \text{IAR}$
- c.  $\langle [\text{iar}], [\text{IAR}] \rangle \Rightarrow \text{IAR}$

Une dernière précision s'impose : **tout trait faible doit être validé par un trait fort**. Les configurations de traits (d) et (e) ne sont donc pas possibles, car aucun trait fort ne valide un trait faible :

- d.  $\langle [\text{iav}], [\text{iav}] \rangle$
- e.  $\langle [\text{iar}], [\text{iav}] \rangle$

Pourquoi une telle contrainte est-elle nécessaire ? L'idée est qu'il faut valider un trait faible par un trait fort pour éviter des conflits entre ce que nous demandent de tirer les déclencheurs et les informations sur le monde. En d'autres termes, **toute indication fournie linguistiquement doit être validée contextuellement**.

Pour rendre opératoire la configuration de traits, je noterai les choses de la manière suivante :

### **Convention notationnelle (2)**

$[\text{iavTV}]$  et  $[\text{iarTV}]$  sont les traits faibles associés aux temps verbaux.

$[\text{iavD}]$  est le trait inféré de l'ordre des énoncés.

$[\text{iavRC}]$  et  $[\text{iarRC}]$  sont les traits faibles associés aux règles conceptuelles.

$[\text{IAVCon}]$  et  $[\text{IARCon}]$  sont les traits forts associés aux connecteurs.

$[\text{IAVHC}]$  et  $[\text{IARHC}]$  sont les traits forts associés aux hypothèses contextuelles.

### **Convention notationnelle (3)**

---

[iavPS] signifie la directionnalité de l'inférence associée au Passé Simple.

[iarPQP] signifie la directionnalité de l'inférence associée au Plus-Que-Parfait.

[IAVET] signifie la directionnalité de l'inférence associée à *et*.

[IARPQ] signifie la directionnalité de l'inférence associée à *parce que*.

Il peut paraître surprenant de parler de trait directionnel pour des hypothèses contextuelles ou pour des règles sémantiques. Ce que nous voulons dire par là, c'est que le trait, par exemple [IAVHC] ou [iavRC] est le cas si l'ordre d'occurrence des concepts correspond à la direction de la relation temporelle ou causale.

Prenons un exemple simple pour expliquer ce phénomène :

(1) Max a poussé Jean. Il est tombé.

(2) Jean est tombé. Max l'a poussé.

Ces deux énoncés véhiculent les mêmes informations. En (1) et en (2), l'événement e1 a causé l'événement e2 et e1 précède e2 :

(3) e1 <PASSÉ <pousser, Max, Jean>>

e2 <PASSÉ <tomber, Jean>>

En (1) et en (2), il y a exploitation d'une règle conceptuelle causale, règle que l'on peut formuler comme suit :

(4) Règle *pousser-tomber*

<<pousser, x, y> CAUSE <tomber, y>>

Je dirai que (1) manifeste le trait [iav*pousser-tomber*], alors qu'en (2), c'est le trait [iar*pousser-tomber*] qui est le cas. De même, cette règle causale déclenche des hypothèses contextuelles qui ont, pour le traitement de (1) et de (2), respectivement le trait [IAVHC] et [IARHC]. Voici leur contenu respectif :

(5) [IAVHC]

Si Max pousse Jean, alors Jean tombe.

(6) [IAR<sub>HC</sub>]

Si Jean tombe, alors quelqu'un le pousse.

On pourrait supposer que le Passé Composé a un trait directionnel faible. Mais la double possibilité de (1) et de (2) montre qu'il est difficile d'associer un trait unique au passé composé, et qu'il est préférable de laisser ouvert la double direction, [iav<sub>PC</sub>] et [iar<sub>PC</sub>].

Ainsi, la description de (1) et de (2) devrait minimalement inclure les traits suivants :

(1') <[iav<sub>D</sub>], [iav<sub>PC</sub> OU iar<sub>PC</sub>], [iav<sub>RC</sub>], [IAV<sub>HC</sub>]>

(2') <[iav<sub>D</sub>], [iav<sub>PC</sub> OU iar<sub>PC</sub>], [iar<sub>RC</sub>], [IAR<sub>HC</sub>]>

Le résultat du processus d'interprétation permet de supprimer les traits contradictoires et de choisir entre les traits disjonctifs :

(1'') <[iav<sub>D</sub>], [iav<sub>TV</sub>], [iav<sub>RC</sub>], [IAV<sub>HC</sub>]>

(2'') <[iar<sub>TV</sub>], [iar<sub>RC</sub>], [IAR<sub>HC</sub>]>

Le point important est que, dans ce cas particulier, c'est l'hypothèse contextuelle qui valide les traits faibles [iav<sub>RC</sub>] ou [iar<sub>RC</sub>]. En d'autres termes, c'est l'existence d'un trait fort qui permet de supprimer les traits faibles qui lui sont contradictoires.

Une question cependant doit être résolue, à propos des traits faibles associés aux temps verbaux. Quels sont les énoncés qui contiennent les déclencheurs des traits associés aux temps verbaux ? La réponse est liée aux propriétés des temps verbaux, à savoir à leur directionnalité. Dans le cas de la présence d'un temps possédant le trait [iav<sub>TV</sub>], c'est le premier énoncé qui est déterminant ; dans le cas d'un temps qui a le trait [iar<sub>TV</sub>], c'est le deuxième qui prime.

On peut prédire ainsi qu'une suite comme (7) est plus acceptable qu'une suite comme (8), et ceci est fonction de la répartition des traits [iav<sub>PS</sub>] et [iar<sub>PQP</sub>] associés respectivement au Passé Simple et au Plus-Que-Parfait :

(7) Jean tomba. Max l'avait poussé.

(8) ?? Max avait poussé Jean. Il tomba.

(7') <<[iavD], [iavPS]>, <[iarPQP], [iarRC], [IARHC]>>

(8') <<[iavD], [iarPQP], [iavRC]>, <[iavPS]>>

En (7'), les traits faibles sont concordants et une hypothèse contextuelle [IARHC] est disponible. En (8'), les traits sont divergents et si une hypothèse contextuelle [IARHC] est disponible (ce qui explique l'interprétabilité de (8)), il n'en reste pas moins que la divergence <[iarPQP]>, <[iavPS]> n'est pas résolue.

### 3. Traits forts et traits faibles

L'exemple (8) devrait nous inciter à considérer les temps verbaux comme des déclencheurs de traits forts. Ils semblent en effet dominer sur les autres traits faibles que sont les traits des règles conceptuelles, voire les traits associés aux hypothèses contextuelles accessibles.

J'aimerais cependant montrer pourquoi les traits associés aux temps verbaux sont faibles et pourquoi ceux associés aux connecteurs sont forts<sup>4</sup>. On pourrait en effet supposer que des exemples comme (7) et (8) signalent au contraire le caractère de traits forts des temps verbaux. L'interprétation causale inverse ou explicative de (7) s'expliquerait ainsi par le trait fort [IARPQP] associé au Plus-Que-Parfait. Mais si tel était le cas, alors non seulement (8) devrait être interprétable (ce qui est le cas), mais de surcroît il devrait être discursivement bien formé, ce qui est discutable : son trait fort [IAR] signifierait ainsi que l'événement s'est produit **avant** celui décrit au passé simple<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Le fait que les traits des règles conceptuelles sont faibles, par opposition aux traits forts des hypothèses contextuelles, peut, cela dit, s'expliquer facilement : les traits faibles renvoient à une direction potentielle, les traits forts à une direction actuelle.

<sup>5</sup> On suppose que, dans cette interprétation, le point de référence R à partir duquel le point de l'événement E est localisé est identique à celui instancié par le Passé Simple. Je discute plus loin les difficultés de cette analyse.

On dispose ainsi d'un premier argument contre l'assignation de traits forts aux temps verbaux. Mais cet argument n'est pas suffisant. Quels peuvent être les autres arguments ? Un autre argument est lié à l'observation suivante. Soient les exemples (9) et (10) :

(9) Max poussa Jean. Jean était tombé.

(10) ? Jean était tombé. Max le poussa.<sup>6</sup>

(9) et (10) sont les exemples symétriques de (8) et (7) respectivement : les phrases au Passé Simple ont été transformées au Plus-Que-Parfait, et les phrases au Plus-Que-Parfait au Passé Simple. Qu'observe-t-on ? Premièrement, (10) est inacceptable pour les mêmes raisons que (8) : l'interprétation IAR du Plus-Que-Parfait est bloquée par la direction IAV du Passé Simple. Par contre, (9) est acceptable même si une règle causale est défaite par le Plus-Que-Parfait. L'interprétation explicative nous oblige en effet à annuler la règle causale *pousser-tomber* et à convoquer une autre hypothèse contextuelle que la prémisse implicite par cette règle (par exemple, une hypothèse contextuelle qui donne l'arrière-fonds narratif à l'ordre des événements <<e1<pousser, Max, Jean>>,<e2<tomber, Jean>>>.

On voit donc par ces exemples que si les temps verbaux sont plus forts que les règles conceptuelles (cf. (9)), ils doivent néanmoins être validés par un trait fort (par exemple une hypothèse contextuelle), ou par une relation d'ordre dans le discours : le trait [iarPQP] est activé dans une position seconde, et non dans une position initiale.

Comment expliquer ce fait ? Une explication possible passe par les instructions du Plus-Que-Parfait requérant (ou instanciant) un point de référence R (au sens de Reichenbach). Dans les séquences <PS-PQP>, le point de référence nous est directement fourni par l'énoncé au passé simple, ce qui explique le caractère approprié de la séquence. Dans une séquence <PQP-PS>, R

---

<sup>6</sup> (10) est plus acceptable que (8) parce qu'il n'y a pas de relation causale entre les deux événements.

ne nous est pas directement accessible et n'est disponible qu'une fois l'énoncé au Passé Simple donné.

Cela dit, cette explication n'est pas encore suffisante. Pour aller plus loin, on pourrait raisonner de manière analogique aux expressions référentielles et notamment aux pronoms. Dans les subordinées antéposées, il n'y a pas de problèmes à ce que le pronom précède son antécédent, comme le montre (11) :

(11) Lorsqu'il<sub>i</sub> arriva chez Marie, Max<sub>i</sub> était en retard.

On notera cependant que la relation de coréférence est plus difficile dans l'anaphore discursive, comme en (12) :

(12) \* Il<sub>i</sub> arriva chez Marie. Max<sub>i</sub> était en retard.

Pour que l'argument soit complet, il faut regarder comment se comporte le Plus-Que-Parfait dans les subordinées. En (13), le Plus-Que-Parfait peut suivre ou précéder la subordinée en *lorsque* :

(13) a. Lorsque Max arriva chez Marie, elle était déjà sortie.

b. Marie était déjà sortie lorsque Max arriva chez elle.

Comparons maintenant (13) à (14) :

(14) a. Max arriva chez Marie. Elle était déjà sortie.

b. ?? Marie était déjà sortie. Max arriva chez elle.

Ici, lors que la phrase au Plus-Que-Parfait précède la phrase au Passé Simple, le résultat est mauvais. Comment expliquer ce fait ? On notera que la relation qui existe entre <x arriver chez y> et <y être sorti> n'est pas relation causale, mais une relation de recouvrement ou une relation partie-tout<sup>7</sup>. Mais cette différence mise à part, la prédiction sur l'ordre <PQP-PS> est confirmée : (14b) est aussi "mauvais" que ne l'est (10) ou (8) :

---

<sup>7</sup> Lorsqu'il n'y a qu'une relation temporelle disponible, l'exemple est acceptable, comme d'une certaine manière (10), et notamment l'exemple suivant de Sacha Guitry :

"Ma mère avait eu deux enfants d'un premier lit. Elle eut quatre enfants avec mon père."

(14) b. ?? Marie était déjà sortie. Max arriva chez elle.

(8) Max avait poussé Jean. Il tomba.

(10) Jean était tombé. Max le poussa.

Il semble qu'il ait donc une contrainte générale imposée par le Plus-Que-Parfait : R doit être accessible ou inférable. Ceci explique pourquoi (10) est meilleur que (8)) : il est plus facile d'accéder au point R lorsqu'il n'est pas en relation causale que lorsqu'il définit l'effet.

J'ai ainsi défendu l'idée que le trait [iarPQP] était préférentiellement activé lorsque le Plus-Que-Parfait apparaît dans une position seconde que première. Mais tout ce que j'ai décrit jusqu'ici conduit, semble-t-il, à la conclusion que le trait [iarPQP] doit être fort et non faible. Pour vérifier qu'il est faible, il faut pouvoir montrer qu'il peut être bloqué par une autre contrainte que celle d'ordre, par exemple la contrainte associée à un connecteur.

On se rappellera que l'hypothèse que j'ai formulée plus haut est que les connecteurs sont des traits forts. Pour vérifier cette hypothèse, il faut trouver un contexte où le trait fort du connecteur bloque le trait faible du Plus-Que-Parfait. Nous allons examiner les enchaînements avec *parce que*, qui reçoit le trait [IARpQ], et *et* qui a le trait [IAVET]. Soit l'exemple suivant :

(15) Paul tomba, parce que Max l'avait poussé.

Dans (15), les traits [iarPQP] et [IARpQ] sont identiques et le trait fort valide le trait faible. Ceci doit être en principe confirmé par (16), où l'on a permuté les propositions :

(16) Max poussa Jean, parce qu'il était tombé.

Encore une fois, il n'y a pas de problème à donner une lecture explicative ou causale : le trait fort [IARpQ] valide le trait faible [iarPQP].

Cependant, pour vérifier que *parce que* a bien un trait fort, examinons ce qui se passe dans des connexions avec le Passé Simple :

---

(la citation est approximative, mais la distribution des TV est correcte)

(17) Jean tomba, parce que Max le poussa.

Si le trait du Passé Simple était fort, et celui de *parce que* faible, on devrait avoir la lecture suivante :

(17') <<e1<tomber, Jean>>, <e2<pousser, Max, Jean>>>,  
où <e1 < e2> et <e1 cause e2>

Or cette interprétation n'est pas la bonne et doit être remplacée au profit de (17'') :

(17'') <<e1<pousser, Max, Jean>>, <e2<tomber, Jean>>>,  
où <e1 < e2> et <e1 cause e2>

Pour que l'argument soit complet, vérifions ce que se passe dans (18), symétrique de (17) :

(18) Max poussa Jean<sub>i</sub>, parce qu'il<sub>j</sub> tomba.

Contrairement à (17), (18) reçoit deux lectures possibles, une lecture causale (18'), et une lecture inférentielle (18'') :

(18') *Lecture causale*  
<<e1 <tomber, Jean>, e2 <pousser, Max, Jean>>>  
où <e1 < e2> et <e1 cause e2>

(18'') *Lecture inférentielle*  
<<e1 <pousser, Max, Jean>, e2 <tomber, Jean>>>  
où <e1 < e2> et <e1 cause e2>

La lecture causale est donnée par le trait fort de *parce que* [IARpQ], qui annule à la fois le trait faible [iavpS] et le trait faible [iavpousser-tomber] associés au premier énoncé. Si cette lecture causale est possible, elle confirme donc bien que le trait du connecteur *parce que* est plus fort que le trait des temps verbaux, ce qui est également inférable de l'observation de (17), avec comme seule lecture possible la lecture causale (17'').

Qu'en est-il maintenant de la lecture inférentielle ? On notera tout d'abord que cette lecture a souvent été formulée en termes d'enchaînement sur l'énonciation. Par exemple, (19), exemple classique de *parce que* inférentiel, est souvent glosé par (19') plutôt que par (19'') :

(19) Il y a du poulet dans le frigo, parce que je n'ai pas envie de faire à manger.

(19') a. Je dis qu'il y a du poulet dans le frigo, parce que je n'ai pas envie de faire à manger.

b. <<je n'ai pas envie de faire à manger> CAUSE <DIRE<il y a du poulet dans le frigo>>>

(19'') a. Le fait qu'il y a du poulet dans le frigo est la cause du fait que je n'ai pas envie de faire à manger.

b. <<il y a du poulet dans le frigo> CAUSE <je n'ai pas envie de faire à manger>>

La lecture inférentielle de (19) semble être un contre-exemple au trait fort de *parce que* et militer au contraire pour l'assignation d'un trait faible à *parce que* et d'un trait fort aux temps verbaux. Cette analyse n'est malheureusement pas la bonne : elle consisterait à donner une version codique, i.e. linguistique, à un phénomène pragmatique, i.e. inférentiel. On notera en effet que les énoncés comme (19), dans leur lecture inférentielle, constituent des cas marqués, à la limite de l'acceptabilité. Si la lecture inférentielle de (19) est possible, c'est qu'un principe fort a dû être violé. Ce principe est justement le trait fort [IARPQ]. Par quoi ce trait fort peut-il être annulé ? Selon le principe (P6), seul un autre trait fort, de directionnalité inverse, à savoir un trait [IAV], est possible. On remarquera qu'un tel trait peut être fourni par un autre connecteur, comme en (20) :

(20) Max poussa Jean, et (donc) Paul tomba.

Quel trait fort [IAV] peut-il annuler le trait fort [IARPQ] ? Ce ne peut être celui attaché à un autre connecteur, comme le montre (21) :

(21) Max poussa Paul, (\*et) parce que (\*donc) Paul tomba.

Selon (C'3), une hypothèse contextuelle est un trait fort. Il faut donc admettre que ce qui bloque [IARPQ] dans la lecture inférentielle de (18), c'est le trait [IAVHC] fourni sous la forme de (22) :

(22) *Hypothèse contextuelle*

Si Max pousse Paul, alors Paul tombe.

Dans ce paragraphe, j'ai montré pourquoi il fallait distinguer traits forts et traits faibles, et pourquoi les temps verbaux ont des traits faibles, alors que les connecteurs et les hypothèses contextuelles ont des traits forts.

J'aimerais maintenant montrer pourquoi le système basé sur les traits forts et les traits faibles est descriptivement adéquat : il permet de résoudre les difficultés classiques rencontrées par la sémantique du discours sur la distribution des temps verbaux. Dans un deuxième temps (§ 5), je montrerai pourquoi ce système est adéquat du point de vue explicatif et permet notamment d'expliquer les faits de subjectivité liés à l'insertion d'un point de vue.

#### **4. Les exemples problématiques des temps verbaux**

Les exemples problématiques des temps verbaux sont les suivants :

- (i) emplois non temporels du Passé Simple
- (ii) emplois capsulaires du Passé Simple
- (iii) emplois causaux inverses du Passé Simple
- (iv) emplois temporels de l'Imparfait

(i) Les emplois non temporels du Passé Simple sont de deux types : soit il y a recouvrement temporel entre les deux événements (cf. (23)), soit il y a indétermination temporelle comme en (24) :

(23) Marie chanta le récitatif et Jean l'accompagna au piano.

(24) Ce soir-là, notre héros but une bouteille de whisky et écrivit une lettre à Lady Ann.

Comment expliquer ces faits ? Si on admet que le Passé Simple et *et* imposent [iavPS] et [IAVET], le résultat devrait être IAV. Or, en (23) il y a parallélisme temporel et en (24) aucun ordre n'est pertinent. Donc, dans les deux cas, le trait IAV doit être annulé. Comment cela est-il possible ?

Dans le premier cas, c'est une hypothèse contextuelle comme (25) qui annule le trait IAV :

- (25) Dans un concert, le chant et l'accompagnement au piano sont des événements simultanés.

De plus, une règle lexicale peut être associée au prédicat du deuxième événement (*accompagner*), règle que l'on peut formuler comme suit :

- (26) <<x accompagner y au piano> IMPLIQUE <x et y jouer de la musique ensemble et en même temps>>

(25) et (26) permettent d'annuler [iavPS] et [IAVET].

Dans le deuxième cas de lecture non temporelle du Passé Simple, la lecture temporelle est également annulée par une hypothèse contextuelle, déclenchée par l'encapsulation dont le déclencheur est *ce soir-là*, et par les connaissances stéréotypiques sur le monde comme (27) :

- (27) a. "boire une bouteille de whisky" est un processus discontinu qui peut être interrompu par d'autres événements<sup>8</sup> ;  
 b. écrire une lettre est un processus qui peut être discontinu et interrompu par d'autres événements.

---

<sup>8</sup> Je n'ai en tête qu'un seul contre-exemple à cet état de choses, dont j'ai été le témoin. En prenant le train de nuit partant de Berlin, c'était en 1983, avant la réunification, je suis entré dans un compartiment occupé par un jeune homme qui buvait de manière continue et ininterrompue : 10 bouteilles de bière vides étaient à ses pieds, une réserve de plus de vingt bouteilles à côté de lui, et son bras actionnait un mouvement continu et ininterrompu qui allait de sa bouche à son accoudoir. Littéralement stupéfiant...

L'hypothèse contextuelle annulant les traits IAV est la suivante :

- (28) Le héros du roman a passé sa soirée à boire une bouteille de whisky en même temps qu'il écrivait une lettre à Lady Ann.<sup>9</sup>

En d'autres termes, il a achevé sa soirée en achevant à la fois une lettre et une bouteille de whisky : aucun ordre entre les événements n'est nécessaire.

- (ii) Les emplois capsulaires du Passé Simple sont assez proches de (24), mais peuvent être caractérisés par l'ordre temporel. La situation prototypique est donnée par l'exemple suivant :

- (29) L'année dernière Jean escalada le Cervin. Le premier jour, il monta jusqu'à la cabane H. Il y passa la nuit. Ensuite il attaqua la face nord. Douze heures plus tard il arriva au sommet.

La solution passe à nouveau par une hypothèse contextuelle basée sur la connaissance du monde suivante :

- (30) Escalader un sommet des Alpes est un événement complexe qui est composé de n sous-événements ordonnés temporellement.

(30) suffit à bloquer [iavPS] de la deuxième phrase, et est de plus confirmé par les déclencheurs *le premier jour, ensuite, douze heures plus tard*.

- (iii) Les emplois réversibles du Passé Simple, i.e. à inversion causale, sont certes plus contraints et plus rares que les emplois impliquant simplement l'absence d'ordre temporel. En voici cependant un exemple typique :

- (31) Socrate mourut empoisonné. On lui fit boire la ciguë.

L'hypothèse contextuelle (33), qui bloque le trait [iavPS], est basée sur une règle conceptuelle (32), et est donc une prémisse implicite :

- (32) <<x boire la ciguë> CAUSE <x mourir empoisonné>>

---

<sup>9</sup> Je me rends compte en reprenant ce texte qu'il s'agit d'avantage d'une conclusion implicite que d'une prémisse contextuelle. Comment dès lors remonter de la conclusion aux prémisses pour expliquer l'annulation du trait IAV ?

- (33) Si Socrate boit la ciguë, alors Socrate meurt empoisonné.
- (iv) Enfin, une autre série d'exemples problématiques concerne cette fois l'Imparfait, qui peut avoir des emplois temporels comme en (34), (35), (36) :
- (34) Max éteignit la lumière. La pièce était dans le noir.
- (35) Max alluma la lampe. La lumière éclatante l'éblouissait.
- (36) Max alluma une cigarette. Le tabac avait un goût de miel.

On admet généralement que l'imparfait conduit à une interprétation inclusive, i.e. une interprétation dans laquelle l'événement inclut temporellement un autre événement. La relation temporelle n'est pas celle de Narration ou d'Explication, mais plutôt celle d'Arrière-plan. Si Arrière-plan constitue le cas par défaut de l'Imparfait, alors aucun trait [iavIMP] ou [iarIMP] ne peut lui être assigné. Je noterai cela de la manière suivante :

- (37) IMP :  $\langle \neg\langle [iav] \quad [iar] \rangle \times [incl] \rangle$

Le trait [inclIMP] est un trait par défaut : la référence temporelle ne change pas, mais l'événement décrit à l'Imparfait déborde à gauche et à droite l'événement auquel il est connecté.

Que se passe-t-il dans les exemples (34) à (36) ? Le résultat global est IAV. Comment expliquer ce fait ? La solution la plus simple passe par une prémisses implicite, basée sur une règle conceptuelle, respectivement (38) et (39) pour (34) :

- (38)  $\langle \langle x \text{ éteindre la lumière} \rangle \text{ CAUSE } \langle \text{la lumière être éteinte} \rangle \rangle$
- (39) Si Max éteint la lumière, alors la lumière est éteinte.

Si on ajoute une autre hypothèse à (39), qui est en fait une prémisses implicite, comme (40), alors on dérive par implication contextuelle (41), qui est explicitée par le deuxième énoncé de (34) :

- (40) Il fait nuit.
- (41) La pièce est dans le noir.

L'effet de l'Imparfait est son caractère non borné à droite. L'événement est nécessairement borné à gauche, car l'état <être dans le noir> est le résultat d'un autre événement, celui d'éteindre la lumière. La substitution du Passé Simple à l'Imparfait ne produit ni l'effet résultatif, ni l'effet continuatif de l'Imparfait. Dans ce cas, l'hypothèse contextuelle valide le trait [iavPS] et le résultat est obtenu aisément.

On vérifiera que l'explication passe par le même raisonnement pour (35) et (36).

Arrivé à ce stade, je crois que l'on peut considérer que le modèle proposé est adéquat descriptivement. Il rend compte des cas standard comme des cas non standard. Cependant, le test pour son adéquation explicative est plus difficile à passer et concerne les phénomènes de points de vue.

### 5. Le problème du point de vue

Comment rendre compte du problème du point de vue dans notre modèle. Nous avons déjà examiné un cas qui peut être assimilé à un usage dit interprétatif de l'Imparfait, à savoir l'Imparfait résultatif. J'aimerais maintenant examiner deux cas, un imparfait résultatif qui peut être en concurrence avec un Passé Simple et un Plus-Que-Parfait résultatif impliquant l'ordre temporel.

(i) Le premier cas est illustré par (36), qui contraste avec (42), qui est inacceptable :

(36) Max alluma une cigarette. Le tabac avait un goût de miel.

(42) \* Max alluma une cigarette. Le tabac eut un goût de miel.

L'énoncé résultatif au Passé Simple produit un effet bizarre, à savoir un effet d'instantanéité et de non-subjectivité. Comment expliquer l'effet résultatif de l'Imparfait et son effet de subjectivité, que n'implique pas l'énoncé au Passé Simple ?

L'effet résultatif nous est fourni par le jeu entre règle conceptuelle et hypothèse contextuelle :

(43) <<x allumer une cigarette> CAUSE <x inhaler la fumée>>

- (44) a. Si Max allume une cigarette, alors il inhale la fumée.  
 b. La fumée d'une cigarette a du goût.

Étant donné (44a) et (44b), on peut supposer que la fumée inhalée a un goût quelconque. L'énoncé à l'Imparfait vise à l'explicitier, voire à expliquer pourquoi cela est le cas, comme dans l'exemple original (45) :

- (45) Le juge alluma la cigarette. La fièvre donnait au tabac un goût de fiel.

L'effet résultatif de l'Imparfait reçoit donc une explicitation similaire à celle donnée précédemment, qui passe via une règle conceptuelle et une hypothèse contextuelle. Comment maintenant expliquer l'effet subjectif de l'Imparfait ? Pour cela, je ferai la double hypothèse suivante :

### **Hypothèse sur la subjectivisation**

L'effet subjectif (de focalisation) est lié à

- a. un sujet de conscience manifeste ou inférable dans le contexte, distinct du sujet de conscience disponible par défaut;
- b. à un point de référence temporelle à partir duquel l'événement est représenté, nécessairement distinct du point de référence disponible par l'énoncé précédent.

L'hypothèse (a) permet simplement d'expliquer pourquoi le deuxième énoncé de (34), (35), (36), ou encore (45), représente le point de vue subjectif de la troisième personne. L'hypothèse (b) explicite que si changement de point de vue il y a, alors il faut aussi changer le point de référence de l'énoncé. Cet effet en avant, non caractéristique de l'Imparfait, se manifeste également dans des situations moins marquées dans lesquelles il n'y a apparemment qu'inclusion temporelle (cf. Dowty 1986) :

- (46) Marie entra dans le bureau du Président. Il y avait une copie du budget sur son bureau.

L'effet subjectif consiste ici à voir dans le deuxième énoncé le résultat de l'entrée de Marie (en termes de perception), résultat qui se trouve réévalué après coup pour des raisons de connaissances de monde (la présence de la copie du budget est antérieure à l'entrée de Marie).

(ii) Un tel déplacement en avant est encore plus spectaculaire avec le deuxième type d'exemple au Plus-Que-Parfait :

- (47) A mesure que le nain parlait, sa silhouette se **fit** indistincte. Les couleurs qui jouaient sur sa robe **devinrent** une vapeur irisée de lumière nacrée; il **demeura** un instant nimbé de ces reflets comme d'un large arc-en-ciel. Les couleurs **pâlirent**, le voile de brume se **dissipa** dans les airs: le monarque **s'était évaporé**.

(Ruskin, J., *Le roi de la rivière d'or*, Paris, Bordas, 1980, 70)

Dans cet exemple se produit un fait peu banal : le résultat d'un processus de transformation (plus précisément d'évaporation !), qui implique une mise en séquence d'événements, est signalé au Plus-Que-Parfait. Comment expliquer ce phénomène ? Est-il compatible avec notre description ?

La lecture strictement temporelle de l'énoncé au Plus-Que-Parfait devrait impliquer comme résultat une inférence IAV. Cependant, si on prend en considération l'instruction [iarPQP], de même que la clause (b) sur la subjectivisation, on obtient le résultat suivant. Le traitement de l'énoncé au Plus-Que-Parfait nous demande de chercher un point de référence R ultérieur à l'événement décrit. Ce point de référence ne peut nous être fourni, comme dans les énoncés explicatifs au Plus-Que-Parfait, par les énoncés précédents, puisque leurs points de référence précèdent le point de l'événement au Plus-Que-Parfait, et que le point de référence du Plus-Que-Parfait est postérieur à son point de l'événement (selon les analyses de Reichenbach 1947, Kamp & Rohrer 1983, Dowty 1986). Il faut donc sauter sur le point E décrit par le Plus-Que-Parfait, et localiser un R correspondant justement au point à partir duquel un sujet de conscience peut percevoir, se représenter, etc. l'événement. Ou ce point de référence R nous est donné dans le cotexte, ou il est inféré. Mais dans les deux cas de figure, il implique un effet temporel en avant, ce que l'on notera IAV et un effet temporel en arrière, associé au trait [iarPQP].

La construction de ce point de référence, comme la construction d'un sujet de conscience, est un fait d'inférence pragmatique, qui exploite les propriétés directionnelles minimales des temps verbaux (pour le Plus-Que-Parfait) ou qui

produit un effet directionnel lorsqu'aucun trait directionnel n'est associé au temps verbal (pour l'Imparfait).

## 6. Conclusion

Dans ce travail, j'ai proposé un mode de représentation simple des inférences temporelles. Des traits faibles sont assignés aux temps verbaux, et ceux-ci doivent être validés par des hypothèses contextuelles pour produire les inférences temporelles.

La philosophie de ce modèle est donc pragmatique : les indicateurs linguistiques sont des traits faibles ou forts qui doivent être validés contextuellement pour être activés. Leur annulation peut produire des discours interprétables, mais à la limite de l'acceptabilité (cf. les empois inférentiels de *parce que*), ou des effets de subjectivisation comme le style indirect libre.

## Références

- Asher N. (1996), "L'interface pragmatique-sémantique et l'interprétation du discours", *Langages* 123, 30-50.
- Asher N., Aunargue M., Bras M., Sablayrolles P., Vieu L. (1995), "De l'espace-temps dans l'analyse du discours", *Sémiotiques* 9, 11-62.
- Dowty D. (1986), "The effect of aspectual class on the temporal structure of discourse : semantics or pragmatics", *Linguistics and Philosophy* 9, 37-61.
- Kamp H. & Rohrer C. (1983), "Tense in texts", in Bäuerle R., Schwarze C. & von Stechow A. (eds), *Meaning, Use, and Interpretation of Language*, Berlin, de Gruyter, 250-269.
- Kozłowska M. (1996), "Ensuite et l'ordre temporel", *Cahiers de Linguistique Française* 18, 243-274.
- Lascarides A. (1993), "Knowledge, causality and temporal representation", Edinburgh, Center for Cognitive Studies, 39 p.
- Lascarides A. & Asher N. (1993), "Temporal interpretation, discourse relations and commonsense entailment", *Linguistics and Philosophy* 16, 437-493.

**Saussure L. de (1996), “Encapsulation et référence temporelle d’énoncés négatifs au Passé Composé et au Passé Simple”, *Cahiers de Linguistique Française* 18, 219-242.**